Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Affiché le 16/12/2022
ID : 022-200056711-20221215-DE20221215165-DE

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
02.96.31.69.08
mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR

POUVOIRS :

M. Robert LEBLANC a donné pouvoir à M. Mickaël CARDIN
M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle AOUTIN
Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Absents : Cédric BOUGON (excusé), Pierre AUVRET, M. Thierry LEBOUCHER

Secrétaire de séance : Mme Marie-Sergine BEZARD

Objet de la Délibération
n°20221215-165

Date de la convocation et d'affichage : 9 décembre 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

-PERSONNEL

- **Création d'un poste d'adjoint Administratif à compter du 1er février 2023**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renforcer le service administratif pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses de la population et notamment des usagers de France Services en accompagnement numérique dans les démarches administratives (Caisse de retraite, pôle emploi, CAF, MSA, CPAM ...). Un agent en contrat aidé est en poste depuis le 1er mars 2022 et son contrat prend fin le 31 janvier 2023. Il s'est formé pour acquérir les compétences liées au poste d'accueil mairie, Carte d'identité et passeport et France services et a obtenu les habilitations nécessaires. De plus, il est agent référent informatique pour les dépannages de 1er niveau et sera l'interlocuteur privilégié avec le technicien mutualisé du Cdg22.

Considérant la nécessité de renforcer le service administratif afin de satisfaire les besoins d'accompagnement des usagers et les demandes croissantes à l'accueil de la Mairie et de France Services, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif à compter du 1er février 2023.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits,
Le Maire, Eric MOISAN